

Les Îles Canaries

UNE DESTINATION SÛRE

Afin de vous permettre de séjourner dans les **meilleures conditions de sécurité et de qualité**, ainsi que de préserver la **faible incidence épidémiologique** de l'archipel :

Il est indispensable de présenter à notre établissement une attestation prouvant la réalisation d'un test de dépistage d'infection active par la COVID-19 dont le résultat est négatif.

- Le test doit avoir été réalisé dans les **72 heures précédant votre arrivée aux Canaries** et être homologué par les autorités sanitaires de votre pays ou de l'Union européenne.
- Cette attestation est **obligatoire pour les personnes de plus de 6 ans** désirant séjourner dans **n'importe quel établissement touristique des Îles Canaries**.
- Elle peut être présentée au format **papier ou numérique**.
- Elle doit indiquer **la date et l'heure** de réalisation du test, **les données relatives à l'identité** de la personne soumise au test, le nom du **centre de dépistage** chargé de sa réalisation, ainsi que le **résultat négatif**.
- L'attestation n'est pas obligatoire pour les voyageurs en mesure de prouver (à l'aide de leurs documents de voyage) qu'ils séjournent aux Îles Canaries depuis 15 jours, ni pour les **résidents canariens déclarant** ne pas avoir quitté l'archipel dans les 15 jours précédant leur arrivée à notre établissement. Les voyageurs comme les résidents ne doivent pas avoir eu de **symptômes compatibles avec la COVID-19** sur cette période.

NOTRE ÉTABLISSEMENT SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER L'ACCÈS À TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS LES CONDITIONS DÉCRITES CI-DESSUS.



Vous êtes tenus de télécharger et d'activer pendant votre séjour sur l'archipel, ainsi que pendant les 15 jours qui suivront votre retour à votre ville d'origine, l'application mobile de signalement des contaminations **RADAR COVID**.

MERCI

